

Conseil Municipal

Le jeudi 2 juin 2016, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur FOUCHET Pierre, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FONTAINE Dorothee, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BERGERAULT Eric, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, PHILIPPE Narcisse et REMANJON Patrice.

Absentes excusées : Mme CHARPENTIER Céline. BARDY Marie-Christine

Secrétaire de séance : Mme TAILLANDIER Armelle.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE (CHOIX DES ENTREPRISES)

le Maire fait part au Conseil Municipal des conclusions de la commission d'appel d'offres réunie dernièrement et les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot n° 1 (Gros Œuvre) :	Entreprise CAZIN ;
Lot n° 2 (Charpente bois) :	Entreprise ELVIN ;
Lot n° 3 (Couverture) :	Entreprise CATEL ;
Lot n° 4 (Etanchéité) :	Entreprise SOPREMA ;
Lot n° 5 (Menuiserie extérieure Alu/serrurerie) :	Entreprise ALVES ;
Lot n° 6 (Plâtrerie sèche – isolation) :	Entreprise COLLADANT 2R ;
Lot n° 7 (Menuiserie intérieure bois) :	Entreprise TREMEAU ;
Lot n° 8 (Plafonds suspendus avec option) :	Entreprise LECOMTE SAS ;
Lot n° 9 (Electricité – courant faible) :	Entreprise SDEE ;
Lot n° 10 (Plomberie – chauffage - ventilation) :	Entreprise MORAND ;
Lot n° 11 (Carrelage – Faïence – Sols souples) :	Entreprise SBCR ;
Lot n° 12 (Peintures) :	Entreprise CHAUVEAU ;
Lot n° 13 (VRD) :	Entreprise TPBC ;
Lot n° 14 (Espaces verts – clôture) :	Entreprise DEBARRE DDS.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et valide le choix de la Commission d'appel d'offres. Un nouvel estimatif des travaux est porté à la connaissance des élus.

De même des devis ont été reçus pour la démolition de la cantine actuelle. Le Conseil Municipal décide de retenir la Société TPB de Saint Doulchard.

ETUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET EOLIEN A MENETOU-SALON : Pour faire suite à la réunion du Conseil Municipal du 11 avril, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (15 voix pour et 2 abstentions) autorise la société SOLATERRA et son partenaire VOL-V à réaliser, de manière exclusive, les études de faisabilité préalables au développement d'un parc éolien sur la commune de Menetou-Salon.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES (CCTV, HAUTES TERRES EN BERRY ET TERROIRS D'ANGILLON) ETUDE DU PROJET DE PERIMETRE

Le Maire indique à l'assemblée qu'il vient de participer à une réunion pour le projet de fusion des communautés de communes en Terres Vives, Hautes Terres en Haut Berry et Terroirs d'Angillon. Un projet de périmètre est proposé au Conseil Municipal par la Préfète du Cher qui accepte à l'unanimité cette proposition.

De même cette assemblée est amenée à se prononcer sur le nom du siège et « Cœur du Haut Berry » est retenu à la majorité des voix, le siège de la future intercommunalité sera basé aux Aix d'Angillon, le Conseil Municipal adopte cette proposition à 12 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

Il adopte également le nombre de délégués de la Commune qui devront siéger à cette nouvelle intercommunalité arrêté à 3.

CONVENTION RASED : Le Maire donne lecture du projet de convention qui pourrait être établi entre la Commune d'Henrichemont et celle de Menetou-Salon pour établir la répartition des charges financières des dépenses liées au Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED). Une participation de 1,50 € sera demandée par élève inscrit à la prochaine rentrée scolaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention utile.

ATELIERS MUNICIPAUX : Le Conseil Municipal accepte de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux des nouveaux ateliers municipaux à la société PRAXIS de Bourges. Un nouvel estimatif est donné à l'assemblée.

LA POSTE : Le Maire indique à l'Assemblée qu'environ 800 signatures ont été portées sur la pétition qui a circulé pour la fermeture à répétition du bureau de poste de Menetou-Salon. Les représentants de la Poste seront informés de ce souhait des usagers. Le Conseil Municipal s'oppose aux fermetures du bureau de Poste.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES : L'adjointe chargée de la communication et des animations fait part au Conseil Municipal du succès du dernier Trail en Terres Vives. Le Festival à la rue se déroulera les 8 et 9 juillet prochains dans les rues de la Commune et dans la cour de la mairie. Le programme est disponible en mairie. Le programme du prochain 14 juillet est présenté et un planning de présence des élus lors de cette animation est demandé. Par ailleurs, l'acquisition d'une remorque pour le transport du barnum communal est prévue et acceptée par l'assemblée.

L'adjoint chargé des espaces verts et de l'environnement rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion publique pour la présentation du plan de gestion différenciée (désherbage des espaces verts communaux sans produits phytosanitaires) se tiendra vendredi 3 juin à 18 h 30. Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain et à ce titre, une proposition de matériel électrique (bineuse – sarclouse, débroussailluse et souffleur) est faite à l'assemblée qui accepte cette acquisition. La Commune sera inscrite à l'opération « Plantons le décor » lancée par le Pays de Bourges et plusieurs projets de plantation de haies sont prévus.

L'adjointe chargée de la jeunesse et de l'enfance fait part du projet de convention à passer avec la CCTV pour le bon déroulement du Centre de Loisirs de ce prochain été. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention. La Société API doit adresser un contrat pour la confection et la livraison de repas durant la période scolaire à partir du mois de septembre.

L'adjoint chargé de la voirie informe l'assemblée qu'un contrôle par caméra de la conduite d'eaux pluviales détériorée route de Bourges en terrain privé a été fait. Il s'avère que des travaux seront nécessaires pour réparer cette conduite. La société I.C.A. a été informée de ce projet et doit fournir une estimation.

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES A LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs des services périscolaires à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2016 :

<u>Cantine scolaire</u> :	ticket enfant	3,25 €
	ticket adulte	5,10 €
<u>Accueil avant et après la classe</u>	ticket horaire	1,80 €
<u>Suivi scolaire</u> :	(soir de 16 h 00 à 17 h 30)	2,35 €.

PERSONNEL COMMUNAL : Le Conseil Municipal fixe à 100 % le taux d'avancement au grade d'A.T.S.E.M. principal 2^{ème} classe et décide d'ouvrir ce même poste avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 en vue de la nomination à ce grade d'un des agents communaux. L'actuel agent technique 2^{ème} classe stagiaire sera titularisé au 1^{er} septembre 2016.

INFORMATIONS DIVERSES : Le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre le véhicule Renault Express à un particulier. Ce dernier sera repris par la concession qui doit vendre un véhicule d'occasion à la Commune (cf. séance du 11 avril).

Une proposition de convention pour la mutualisation des frais de transport pour les enfants de l'école à destination du Complexe Sportif Cathy Melain à Saint Martin d'Auxigny entre la CCTV et la Commune de Menetou-Salon est faite et le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles.

RESSOURCERIE CCTV : après avoir pris connaissance de l'avancement du projet de construction d'une ressourcerie sur l'emplacement actuel du point d'apport de déchets verts par la Communauté de Communes en Terres Vives le Conseil Municipal décide donc de vendre le terrain utile à cette construction moyennant 1 euro symbolique en se réservant un droit de passage vers le fond du terrain et un droit de réserve (11 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions). Il subordonne son autorisation à l'introduction d'une clause stipulant que dans l'hypothèse où le terrain n'aurait plus d'usage communautaire, il devra être rétrocédé pour l'euro symbolique si la commune en fait la demande.

FUSION DU SIVY ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BARANGEON : Après avoir pris connaissance des modalités de mise en œuvre de la fusion de ces deux syndicats dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de périmètre de ces deux syndicats proposé, accepte également le nombre de délégué représentant la Commune à 1 titulaire et 1 suppléant et décide, après élection, de désigner M. Claude BLAIN membre titulaire et Mme Armelle TAILLANDIER membre suppléant.

TRANSFERT DE CREDITS : le Conseil Municipal accepte la décision modificative apportée au budget 2016 du service des Eaux comme suit : article 022 : - 205 € et article 7011 : - 205 €.

CREANCES IRRECOURVABLES : Le Conseil Municipal accepte la non valeur des produits irrécouvrables notifiés par le receveur municipal.

CHEMINS RURAUX : le Maire indique, que devant la recrudescence du passage intempestif de véhicules à moteur sur le chemin rural du hameau « Les Baillys » au hameau « Les Rappereaux » il se verra contraint d'installer une barrière du côté des Rappereaux en vue de limiter l'usage de ce chemin, des enrochements ayant déjà été mis en place côté Baillys. Un arrêté municipal pourrait être rédigé à cet effet.

JURES D'ASSISES : il sera procédé au tirage au sort des jurés d'Assises (au nombre de 3 pour Menetou-Salon) devant former la liste du jury criminel pour 2017, samedi 18 juin à 10 h 00 à la mairie en séance publique.

COUPE DE BOIS : le Maire indique qu'il sera proposé aux administrés la coupe du bois bordant le chemin communal situé à La Chaintre et débutant rue du Remblai.

Séance levée à 23 h 30.